



Commission des stupéfiants

Quarante-troisième session
Vienne, 6-15 mars 2000

Projet de rapport

Rapporteur: M. Kureng Akuei **Pac** (Soudan)

Additif

1. À sa 1191^e séance, le 14 mars 2000, la Commission a entamé l'examen du segment opérationnel de son ordre du jour. Le Président a indiqué que dans sa résolution 1999/30, le Conseil avait décidé que la Commission, pendant le segment opérationnel de ses sessions, jouerait son rôle d'organe directeur du PNUCID et examinerait les questions liées aux orientations à donner au Programme. La Commission a donc entrepris l'examen du point 7 de son ordre du jour intitulé "Directives de politique générale pour le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues". Elle était saisie à cette fin du rapport du Directeur exécutif sur les activités du PNUCID (E/CN.7/2000/9). Le Directeur exécutif a présenté ce rapport et exposé les orientations stratégiques suivies par le PNUCID pour aider les États Membres à appliquer les plans d'action et les mesures adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.

2. Le Directeur exécutif a été félicité pour le dynamisme et la détermination avec lesquels il guidait et appuyait les États Membres dans leur action en vue d'atteindre les objectifs convenus à la vingtième session extraordinaire. Hommage lui a été également rendu pour les efforts qu'il avait faits afin d'améliorer l'efficacité et la gestion du PNUCID et pour l'accroissement, de plus de 35 %, des recettes du Fonds du PNUCID pendant l'exercice biennal 2000-2001 grâce à ses initiatives de mobilisation de fonds. Le PNUCID a été invité à continuer d'aider les gouvernements à poursuivre les objectifs convenus à la vingtième session extraordinaire. Étant donné la responsabilité commune pour la concrétisation de ces engagements, tous les États Membres ont été invités à fournir au Programme des ressources financières accrues qui lui permettent d'exécuter les programmes nécessaires pour aider les gouvernements à atteindre les objectifs convenus.

3. Plusieurs représentants ont félicité le Directeur exécutif pour son rapport complet sur les activités entreprises par le PNUCID en 1999. Un représentant a suggéré qu'il envisage d'indiquer les activités prévues pour l'année suivante dans son rapport annuel à la Commission afin de fournir à cette dernière les données voulues. Les initiatives prises par le PNUCID en ce qui concerne l'élaboration de programmes visant à éliminer les cultures illicites, un des objectifs importants de la session extraordinaire, ont reçu un appui considérable. Le PNUCID a été invité à continuer de participer activement à l'élaboration de programmes visant à aider les gouvernements à atteindre l'objectif de l'éradication ou tout au moins de la réduction substantielle des cultures illicites d'ici l'an 2008.

4. L'approche régionale élargie adoptée par le PNUCID avait aidé les gouvernements à lutter contre le problème mondial de la drogue. En lançant de nouveaux projets dans différents secteurs, il jouait un rôle de catalyseur, encourageant les gouvernements à s'attaquer au problème de la drogue aux niveaux national et régional. Il a été indiqué que les programmes de coopération sous-régionaux entrepris en Asie du Sud-Est, dans le domaine du contrôle des drogues, qui couvraient le renforcement des institutions, la coopération entre pays, la formation et l'élimination des cultures illicites du pavot à opium, avaient joué un rôle vital dans la stimulation de la coopération régionale dans ce domaine. Les gouvernements ont été invités à mettre à profit l'appui fourni par le PNUCID au niveau régional et à améliorer l'efficacité de leurs programmes de lutte contre le problème mondial de la drogue.

5. Les initiatives prises par le PNUCID pour renforcer sa capacité opérationnelle et sa capacité d'appui en tant que centre d'expertise ont été fermement appuyées. Le Programme a été félicité pour l'approche équilibrée qu'il avait suivie face au problème mondial de la drogue, ainsi qu'il ressortait du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001 couvrant quatre domaines thématiques: orientations, prévention et réduction de l'abus des drogues, élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues. Ce réaménagement ne devrait toutefois pas se faire au détriment de la transparence.

6. Les programmes visant à aider les gouvernements à appliquer les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues devraient rester prioritaires pour le PNUCID. En raison des programmes d'assistance en matière législative que ce dernier avait mis en place, les conventions faisaient l'objet d'une plus large adhésion et leur respect s'était amélioré. La nouvelle initiative prise de créer une base de données sur les législations nationales en matière de contrôle des drogues faciliterait en outre la rédaction et l'application d'une législation nationale par les gouvernements. Le PNUCID devrait continuer de jouer un rôle important s'agissant de dispenser des services spécialisés, des conseils juridiques ainsi qu'une formation tendant à aider les gouvernements à s'acquitter de leurs obligations conventionnelles.

7. L'appui que le PNUCID apportait à l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans l'exercice de ses fonctions devrait se poursuivre à titre prioritaire. Les projets exécutés par le Programme dans le domaine du contrôle des précurseurs avaient contribué à prévenir le détournement des précurseurs pour la fabrication de drogues illicites.

8. L'initiative prise par le PNUCID de regrouper ses programmes en quatre grands domaines thématiques pourrait accroître sa capacité de fournir une assistance technique en matière de contrôle des drogues. La base de donateurs du Programme restait limitée et un grand nombre de projets, en particulier certains vastes projets lancés l'année dernière, n'avaient à l'heure actuelle reçu aucun financement de la part des donateurs. L'éparpillement des activités du PNUCID a également suscité des préoccupations ainsi que la nécessité d'élaborer des programmes correspondant aux montants prévisibles du financement des donateurs. Les participants se sont félicités des initiatives récemment

prises pour élaborer des plans de gestion des ressources humaines, notamment pour l'exécution d'un programme de formation à l'intention du personnel de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime.

9. Le PNUCID devrait continuer à centrer ses efforts sur les domaines dans lesquels son rôle pouvait porter ses fruits. Son budget actuel ne lui permettait pas de satisfaire chaque demande d'assistance dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. Aussi, le Programme devrait-il en priorité aider les pays qui avaient clairement démontré leur engagement à lutter contre le problème de la drogue et entreprenaient des programmes et activités pour s'acquitter de leurs obligations conventionnelles et appliquer les mesures et plans d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.

10. Un représentant a estimé qu'il y avait un déséquilibre entre les programmes de réduction de la demande et les programmes de réduction de l'offre dans les activités globales du PNUCID, ce malgré l'expansion l'année dernière des initiatives en matière de réduction de la demande, comme il ressortait du rapport du Directeur exécutif. Il a précisé que les dépenses consacrées à la réduction de la demande représentaient 25 % du budget du PNUCID et lancé un appel aux donateurs au Fonds du PNUCID pour qu'ils prennent en compte la nécessité d'avoir en vue l'équilibre lorsqu'ils apportent leurs contributions au Fonds. Selon lui, le PNUCID devrait également allouer davantage de ressources pour renforcer sa capacité à exécuter des programmes de réduction de la demande.

11. Le PNUCID devrait continuer à renforcer sa capacité à évaluer ses propres programmes en se fixant des buts précis et en faisant participer, au processus d'évaluation, des experts extérieurs. Il devrait aider les gouvernements à définir clairement leurs objectifs en matière de contrôle des drogues ainsi qu'à poursuivre ces objectifs. Un processus d'évaluation efficace faciliterait la mise en évidence des résultats et polariserait l'attention sur les obstacles à surmonter dans la poursuite des objectifs nationaux en matière de contrôle des drogues.

12. Les activités menées conjointement par le PNUCID et d'autres organisations intergouvernementales, des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies avaient contribué à renforcer l'appui fourni aux gouvernements dans la lutte contre le problème de la drogue. À cet égard, le projet commun de partage des données, lancé en 1999 et regroupant le PNUCID, l'Organisation internationale de police criminelle et le Conseil de coopération douanière (également dénommé Organisation mondiale des douanes), devrait permettre une analyse approfondie des tendances du trafic de drogues, laquelle serait mise à la disposition des pays afin de les aider à évaluer leur situation en la matière et à adopter les mesures de lutte nécessaires.
